



Référence : EAU-SICO-25-0066  
Dossier suivi par : Unité Inspection, contrôle et  
gestion de pollutions / LGA  
Téléphone : 247-50540  
E-mail : [controle@eau.etat.lu](mailto:controle@eau.etat.lu)

## Rapport de contrôle

Date du contrôle :	15.04.2025
Objet :	OGB - Schengen - Construction ZPS et HQ100
Adresse du contrôle:	11, Wäistrooss L-5445 Schengen
Adresse personne de contact :	Moselle Real Estate Sàrl 15, Wäistrooss, L-5445 Schengen
N° parcelle :	224/3026, 224/3131 et 215/2448 RD de Schengen
Signalée par:	AGE
Conditions météo :	<input type="checkbox"/> sec <input checked="" type="checkbox"/> pluvieux <input type="checkbox"/> ensoleillé

## Diffusion

<input checked="" type="checkbox"/> AUT	<input checked="" type="checkbox"/> ESEP	<input checked="" type="checkbox"/> HYDRO	<input type="checkbox"/> PROT	<input type="checkbox"/> DIRECTION
<input checked="" type="checkbox"/> <i>pour info</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>pour info</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>pour info</i>	<input type="checkbox"/> <i>pour info</i>	<input type="checkbox"/> <i>pour info</i>
<input type="checkbox"/> <i>pour réaction</i>	<input type="checkbox"/> <i>pour réaction</i>	<input type="checkbox"/> <i>pour réaction</i>	<input type="checkbox"/> <i>pour réaction</i>	<input type="checkbox"/> <i>pour réaction</i>
<input type="checkbox"/> Unité contrôles et inspections (AEV)	<input type="checkbox"/> Service d'économie rurale (SER)	<input type="checkbox"/> Administration de la nature et des forêts (ANF)	<input type="checkbox"/> Administration communale de Schengen	<input type="checkbox"/> Syndicat pour la conduite d'eau du Sud-Est
<input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> <i>pour support</i>	<input type="checkbox"/> <i>pour support</i>	<input type="checkbox"/> <i>pour support</i>	<input type="checkbox"/> <i>pour support</i>
	<input type="checkbox"/> <i>pour information</i>	<input type="checkbox"/> <i>pour information</i>	<input type="checkbox"/> <i>pour information</i>	<input type="checkbox"/> <i>pour information</i>
	<input type="checkbox"/> <i>pour support</i>	<input type="checkbox"/> <i>pour support</i>	<input type="checkbox"/> <i>pour support</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>pour information</i>
	<input type="checkbox"/> <i>pour support</i>	<input type="checkbox"/> <i>pour support</i>	<input type="checkbox"/> <i>pour support</i>	<input type="checkbox"/> <i>pour information</i>

<b>Personnes présentes</b>	
Agents AGE	M. Garbay Laurent M. Feltgen Jean-Claude
Moselle Real Estate Sàrl	M. Alex Dellwo
OBG Lux S.A.	M. Gilles Schumacher (Bauleiter / Conducteur de travaux)
<b>Problématique</b>	
<p>Sur les parcelles cadastrales 224/3026, 224/3131 et 215/2448 RD de Schengen, situées sur le territoire de la commune de Schengen, les travaux de terrassement ont débuté sans que le maître d'ouvrage ne dispose de l'autorisation préalable requise, en violation des dispositions de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.</p> <p>Il convient de noter que ces parcelles se trouvent dans la ZPS III autour des captages d'eau souterraine de Wintrange, Greissen 1 et Greissen 2. De plus, la parcelle 224/3026 RD de Schengen est située dans une zone inondable (HQ 100) du cours d'eau « Moselle ».</p>	
<b>Constat</b>	
<p>Dans le cadre des travaux de construction d'une résidence en zone de protection des eaux souterraines et en zone inondable (HQ100) du cours d'eau « Moselle » à Schengen, une demande a été introduite auprès de l'AGE sous le numéro de dossier EAU-AUT-24-1093 en date du 4 décembre 2025. Cette autorisation n'a toutefois pas encore été délivrée, ce qui signifie qu'aucun travail de construction n'aurait dû être entrepris sur les terrains concernés.</p> <p>Par ailleurs, une précédente demande d'autorisation, enregistrée sous le numéro EAU-AUT-24-0852, avait déjà fait l'objet d'un refus, les directives relatives aux constructions en zones à risque d'inondation n'ayant pas été respectées. Ce refus a été émis en date du 27 novembre 2024.</p> <p>Selon les déclarations de M. Schumacher, la société « OGB Lux S.A. » aurait considéré, sur la base d'un courriel émanant de l'Administration de la gestion de l'eau en date du 24 janvier 2025, qu'elle avait reçu l'autorisation de débiter les travaux. Or, cela ne correspond pas à la réalité, puisque l'autorisation officielle n'a pas encore été signée par le Ministre ni transmise au maître d'ouvrage.</p> <p>Tant M. Schumacher que M. Dellwo, représentant la société « Moselle Real Estate Sàrl », ont été informés sur place que les travaux engagés constituent une infraction à la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.</p> <p>Les agents de l'AGE ont toutefois indiqué à M. Schumacher que l'évacuation des matériaux contaminés entreposés sur le chantier était autorisée, ceux-ci représentant un risque en cas de crue et pouvant polluer les eaux souterraines en cas de pluie. En dehors de cette intervention, aucun autre travail de construction ne peut être poursuivi sans autorisation préalable.</p>	
<b>Non-conformités/Infractions</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> Art. 23 Autorisation (pas d'autorisation)	

Rapport fait le : 16/04/2025

## Documentation photographique

Les photos suivantes ont été prises le dans le cadre d'une inspection des lieux en date du 15 avril 2025.

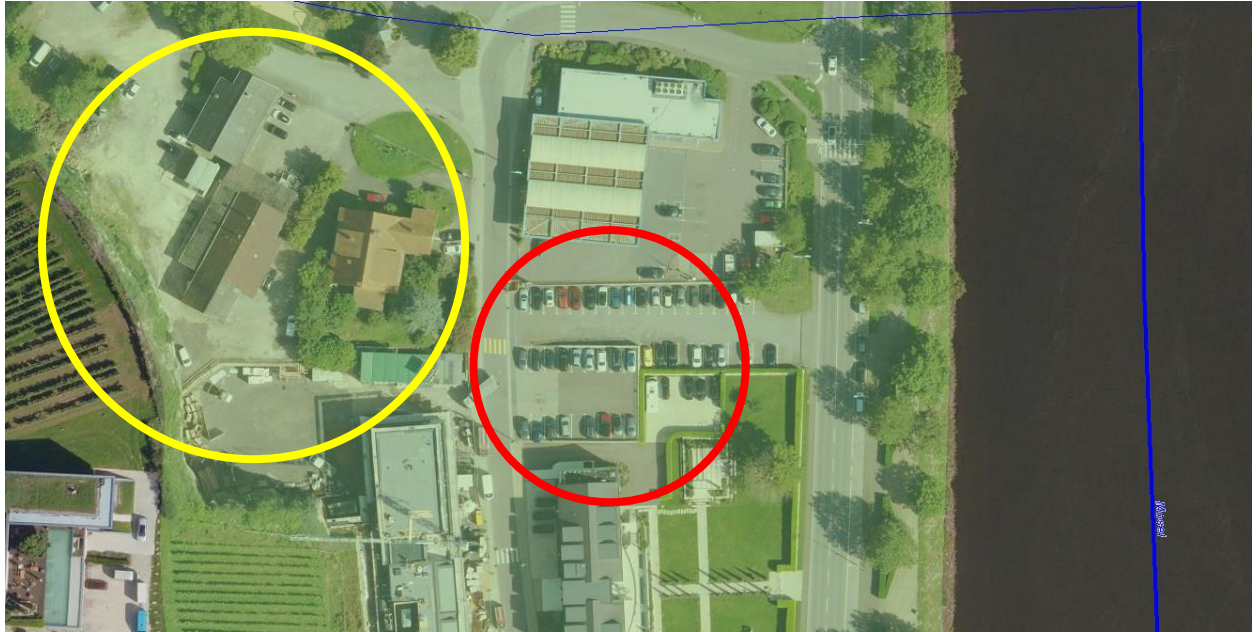


Figure 1 En rouge la parcelle 224/3026 RD de Schengen qui se situe dans la ZPS III et dans le HQ100. En jaune les parcelles qui se situent dans la ZPS III.



Figure 2 En rouge la parcelle 224/3026 RD de Schengen qui se situe dans la ZPS III et dans le HQ100. En jaune les parcelles qui se situent dans la ZPS III.



*Figure 3 Terrassement des terres polluées sur la parcelle 224/3026 RD de Schengen.*



*Figure 4 Terrassement des terres polluées sur la parcelle 224/3026 RD de Schengen.*



*Figure 5 Travaux de terrassement sur les parcelles de la ZPS III.*



*Figure 6 Travaux de terrassement sur les parcelles de la ZPS III.*